

LES WEBINAIRES **BLEUETS**

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Canada 



Club Conseil Bleuets



Québec 



RETOUR SUR LA SAISON 2020 ET ACTUALITÉS

Pierre-Olivier Martel, agr.
Andrée Tremblay, dta
10 mars 2021

PLAN DE LA PRÉSENTATION



- Retour sur la dernière saison
- Récolte 2020 Québec, Maritimes et Maine
- Programmes d'aide financière d'intérêt pour les producteurs de bleuets sauvages

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

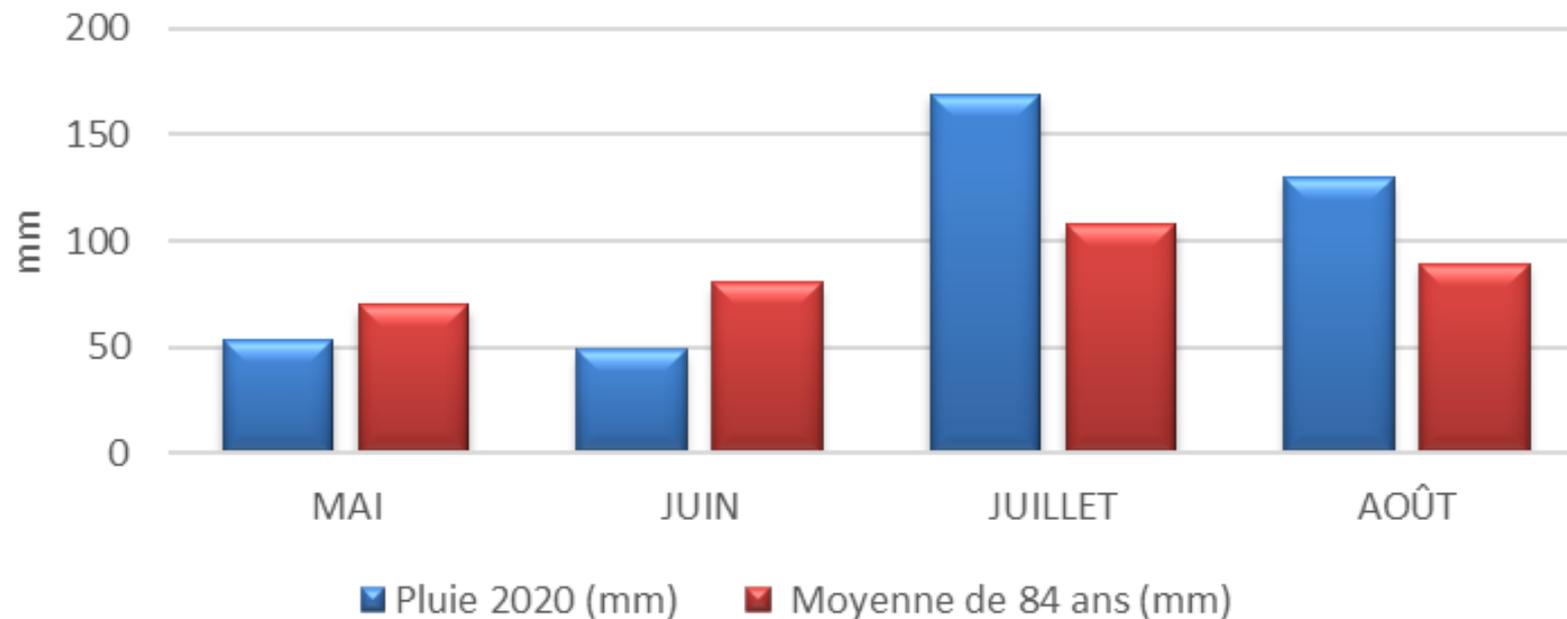
- Bonne couverture de neige, peu de dommages hivernaux ;
- Température plutôt favorable à la pollinisation ;
- Gel de fleurs rapporté



Crédit photo : Joseph Savard

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Sommaire des précipitations (mm) Station de Normandin Mai à Août 2020 vs moyenne 84 ans



AVIS DE DOMMAGES



24 dossiers indemnisés

- Sécheresse/gel hâtif
- 306 837 \$ d'indemnités

Source: FADQ



Crédit photo: MAPAQ

POLLINISATEURS

Abeilles : près de 33 000 ruches (↘ près de 6 %)
(2008 ruches provenant de l'Ontario)

Mégachiles : 11 340 gallons (↗ de 27 % vs 2019)

Bourdons: 4 400 quads (↗ de 22 % vs 2019)



© Martin Blache, MAPAQ

LES INSECTES

Dommmages d'altises sur quelques bleuetières

Captures significatives : 1^{er} juin

Traitement insecticide

Dommmages à la pousse végétative



Crédit : MAPAQ



Crédit : Groupe-conseil Agri-Vert

LES INSECTES

Dommmages ponctuels de criquets rapportés

Dommmages caractéristiques aux fruits

Aucun traitement insecticide requis

Associé au temps chaud et sec



LES INSECTES

La mouche du bleuets

- Capture sur 5 des 30 entreprises dépistées
- Niveaux d'infestations très variables selon les entreprises
- Sur la majorité des entreprises peu de captures (entre 1 et 10)
- Un site plus problématique



MALADIES FONGIQUES

Temps sec du printemps et début de l'été très peu favorable au développement des maladies fongiques en général.





RÉCOLTE 2020 QUÉBEC, MARITIMES ET MAINE

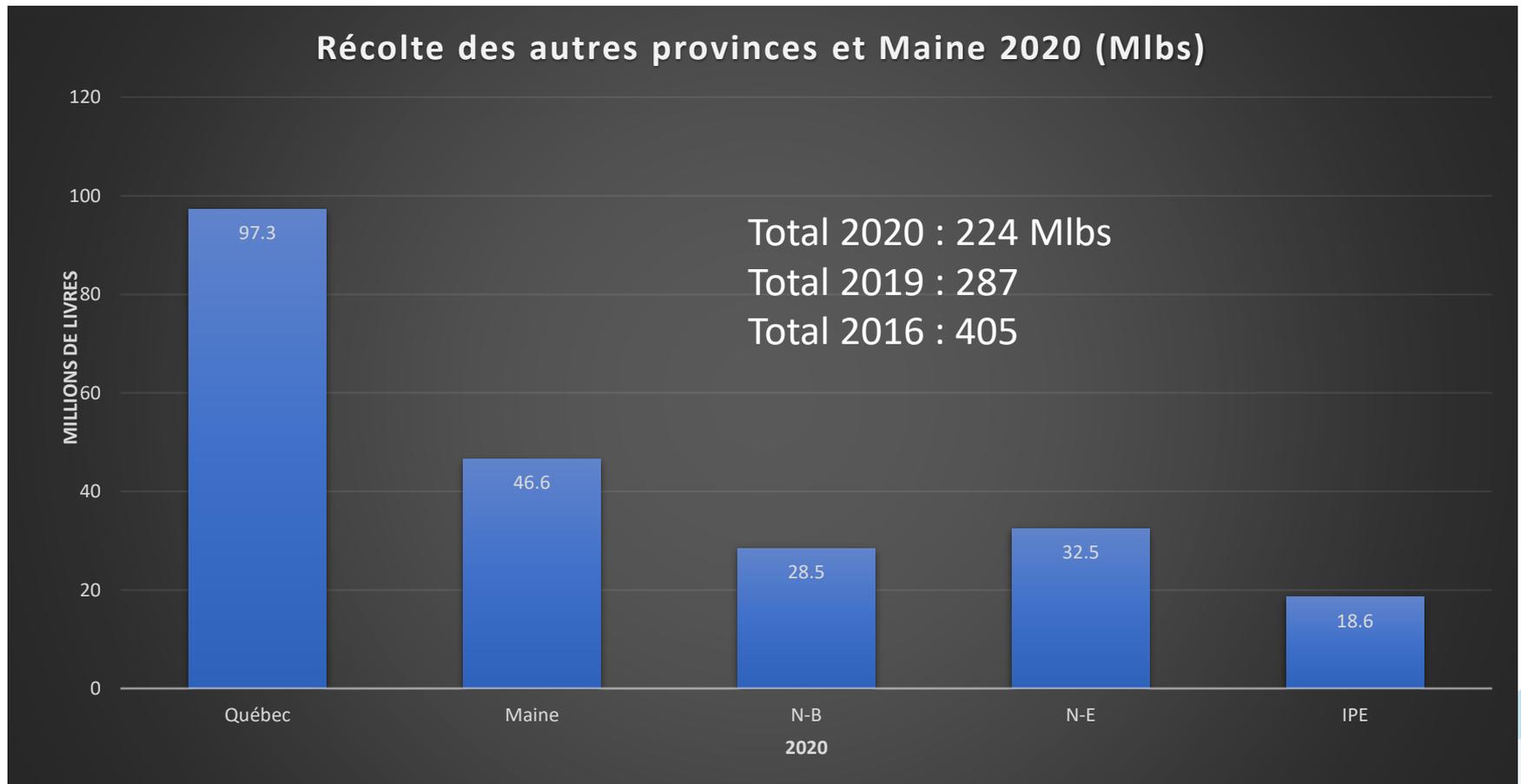
RÉCOLTE

La récolte a débuté le 3 août soit une semaine plus tôt qu'en 2019

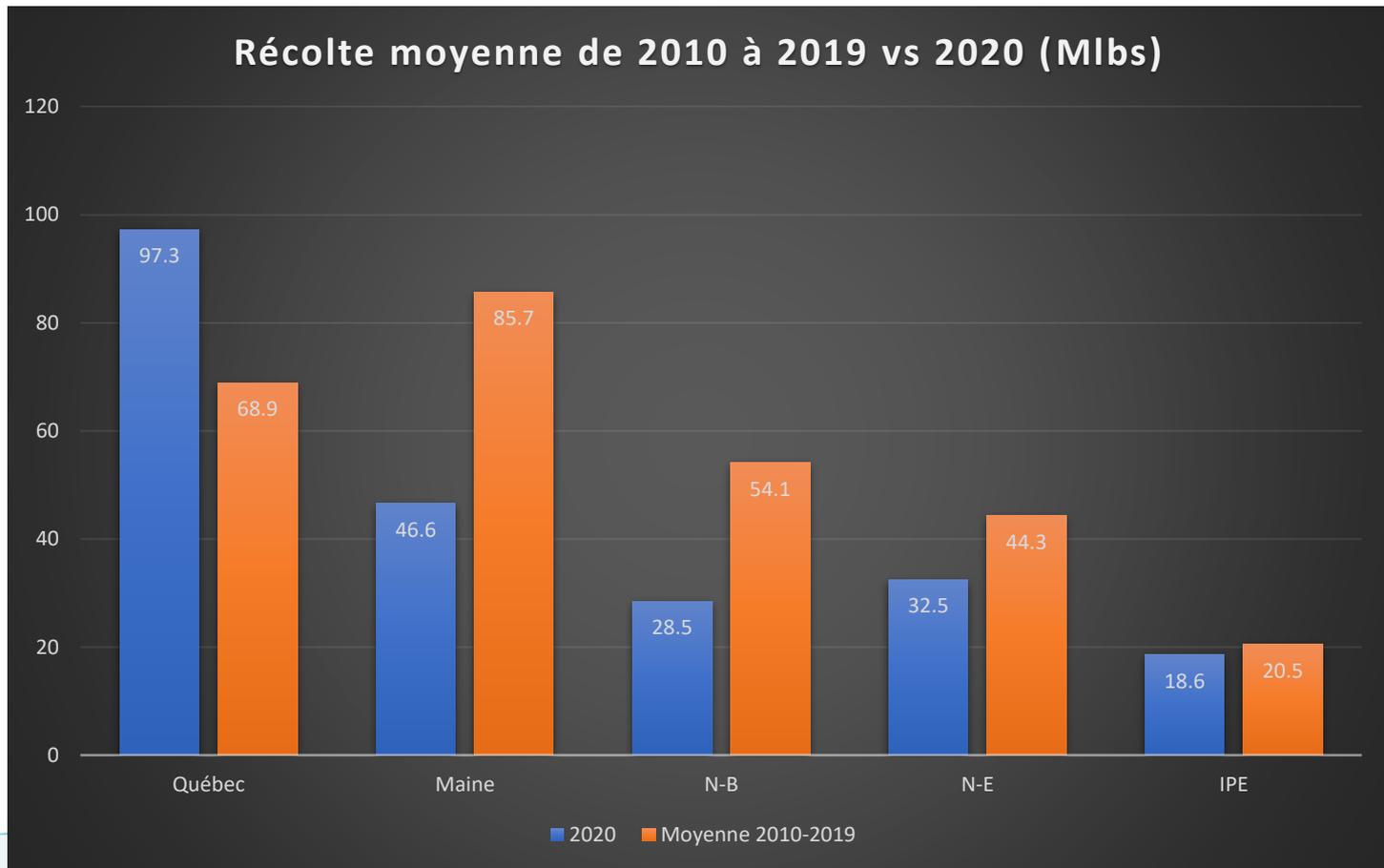
Récolte totale 2020 : 97,3 millions de livres



RÉCOLTE DES AUTRES PROVINCES ET MAINE



RÉCOLTE DES AUTRES PROVINCES ET MAINE





PROGRAMME D'AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LES PRODUCTEURS DE BLEUETS SAUVAGES

3 PROGRAMMES D'INTÉRÊT POUR LES PRODUCTEURS DE BLEUETS

- Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille - MAPAQ
- Initiative productivité végétale - MAPAQ
- Programme investissement croissance - FADQ

Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille

Durée

En vigueur jusqu'au 30 novembre 2022

Projets admissibles

Doivent s'inscrire dans la mise en œuvre d'un plan d'affaires et permettre l'amélioration de la rentabilité ou de la productivité

Aide financière

40 % des dépenses admissibles maximum 20 000 \$ par demandeur

ou

50 % des dépenses admissibles maximum 25 000 \$ par demandeur (territoires ciblés)

Aucune aide financière de moins de 5 000 \$ n'est octroyée



TERRITOIRES

Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille

Relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille

Volet 1 (relève)

Clientèle admissible

Le demandeur doit répondre aux exigences suivantes au moment de la demande :

- Être âgé de moins de 45 ans;
- Avoir suivi une formation reconnue;
- Avoir un minimum d'un an d'expérience dans le milieu agricole;
- Avoir un projet de démarrage ou de transfert d'une entreprise agricole ou posséder et exploiter une entreprise agricole depuis moins de cinq ans

ou

Le demandeur doit être une entreprise agricole, dont un ou des propriétaires répondent aux exigences précédentes.

Volet 2 (entreprises de petite taille)

Clientèle admissible

Les entreprises agricoles ayant un revenu agricole brut < 50 000 \$.

Volets 1 et 2

Dépenses admissibles

- Celles nécessaires à la réalisation du projet
- Correspondent aux éléments suivants :
 - Honoraires professionnels et contractuels;
 - Frais liés à la conception, à la production, à l'acquisition ou à l'adaptation de matériel et d'équipement propres au projet, à l'exception des équipements autotractés;
 - Frais liés à la construction, à l'aménagement et à l'adaptation de bâtiments;
 - Frais liés à l'acquisition de plants considérés comme des immobilisations (ex. : vignes, pommiers) ou développement de nouvelles parcelles de bleuetières;
 - Frais liés à des améliorations foncières, à l'exception de ceux liés au drainage et au chaulage des terres.

Initiative ministérielle Productivité végétale

Durée

Du 1^{er} décembre 2020 au 15 octobre 2021
(en continu)

Projets admissibles

Projets qui permettent d'augmenter la productivité des entreprises par et des travaux agricoles l'amélioration de l'efficacité de la main-d'œuvre

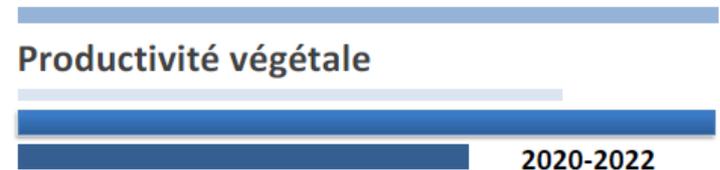
Apiculture, réduire le taux de la mortalité des abeilles et améliorer la productivité de l'entreprise par l'amélioration de l'efficacité de la main-d'œuvre et des travaux apicoles

Aide financière

Montant calculé en fonction des retombées sur l'efficacité de la main-d'œuvre, jusqu'à un maximum de 50 %

Majoration possible de 10 % pour le Bio, la relève et les CUMA

Minimum 3 000 \$ d'aide financière



Initiative ministérielle

Initiative ministérielle Productivité végétale

Clientèle admissible

Entreprises agricoles spécialisées en production végétale

Revenu composé d'au moins 50 % de revenus agricoles bruts, desquels au moins 50 % proviennent de revenus de production végétale.

Entreprises agricoles pratiquant l'apiculture (> 35 ruches)

CUMA

Dépenses admissibles

Les retombées sur l'efficacité de la main-d'œuvre doivent être majoritaires.

Les gains en termes de réduction d'utilisation de carburant, d'engrais, de pesticides, ainsi que de coûts de fonctionnement de l'équipement sont considérés en second lieu.

Les équipements se qualifient selon leurs retombées pour l'entreprise.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE du Québec

Aide financière

Une subvention à l'investissement conditionnelle à l'octroi d'une garantie de prêts offerte par La Financière agricole du Québec pour la réalisation d'un projet.

Projets admissibles

- Construction, rénovation ou amélioration d'un bâtiment.
- L'achat d'équipements et de machinerie de production.
- Valorisation agroenvironnementale des terres en cultures (drainage, remise en culture terres en friche)



Programme Investissement Croissance

Résumé du programme pour le bleuët

	Volet 2 Appui Croissance plus	Volet 3 Valorisation agro- environnementale des terres en cultures	Volet 4 Jeunes entrepreneurs
Projet admissible	Production de bleuëts	Visant la valorisation des terres en cultures	Visant une entreprise détenue par des jeunes entrepreneurs
Financement admissible	600 000 \$	200 000 \$	300 000 \$
Maximum de financement admissible	800 000 \$ (600 000\$ pour les volets 1, 2 et 4 et 200 000 \$ pour le volet 3)		
Aide-financière	10 \$ / 100 \$ (max. : 60 000 \$)	10 \$ /100 \$ (max. : 20 000 \$)	15 \$ / 100 \$ (max. : 45 000 \$)

Ce résumé ne peut en aucun cas prévaloir sur les dispositions prévues aux lignes directrices du programme

Programme Investissement Croissance

Avant de lancer votre projet, contactez votre conseiller en financement pour bénéficier du programme.

Pour plus d'informations :

Centre de services d'Alma

Tél. : 418 668-2369 sans frais 1 800 749-3646

Et voyez la **capsule vidéo** sur le sujet, dans notre salle de presse :

fadq.qc.ca



Questions ?

LES WEBINAIRES **BLEUETS**

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Canada 



Club Conseil Bleuets



Québec 